



Avis au Conseil n° 17-01

Objet : Conclusions de la tribune publique du CCPM tenue à Ottawa, en novembre 2016, sur le thème « Faire progresser la coopération en matière d'énergie propre et durable en Amérique du Nord »

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord :

EN CONFORMITÉ avec le paragraphe 16(4) de l'*Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement* (ANACDE), lequel stipule que le CCPM « pourra fournir des avis au Conseil sur toute question relevant du présent accord [...] ainsi que sur la mise en œuvre et le développement du présent accord [, et qu'il] pourra exercer telles autres fonctions que lui confiera le Conseil »;

S'ÉTANT réuni le 7 novembre 2016 à Ottawa, au Canada, afin d'examiner les liens qui existent entre l'énergie propre, l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique dans le contexte des besoins et objectifs locaux, régionaux et nationaux en matière d'énergie de toutes les régions de l'Amérique du Nord;

RECONNAISSANT que :

- L'Association canadienne de l'électricité, qui a publié le 19 avril 2016 le rapport intitulé « Le réseau nord-américain : Le courant de la coopération en matière d'énergie propre et d'environnement », recommande d'accroître les échanges d'énergie propre, de promouvoir l'électrification des transports, de rationaliser le processus d'octroi des permis pour les projets de transport transfrontalier d'électricité, de poursuivre les projets conjoints de recherche et développement (R. et D.), de soutenir l'électrification propre des collectivités éloignées et des communautés autochtones, de coordonner les mécanismes de tarification du carbone, d'examiner les pratiques et les risques liés à l'adaptation aux changements climatiques, d'améliorer la sécurité et la fiabilité du réseau d'électricité, de collaborer lorsqu'il est question d'information sur l'énergie et d'assurer une consultation approfondie de l'industrie, et ce, dans toute l'Amérique du Nord;
- Beaucoup de sociétés nord-américaines de production d'énergie construisent et exploitent des installations énergétiques dont elles sont propriétaires, et vendent de l'électricité et des services énergétiques dans plus d'un pays, et leurs portefeuilles sur le marché de l'énergie sont de plus en plus diversifiés;
- Des projets en matière énergétique sont mis en œuvre à l'échelle nationale, régionale, étatique ou provinciale de même que par le secteur privé dans les trois pays membres de la CCE, et l'on considère et prévoit que les sources d'énergie qui existent dans un État,

une province ou un pays pourront contribuer à une baisse du coût de l'énergie et à l'atteinte des objectifs en matière énergétique ailleurs sur le continent, ce qui aura pour effet de renforcer l'autonomie énergétique de l'Amérique du Nord;

- Le partenariat nord-américain en matière de climat, d'énergie propre et d'environnement, auquel ont adhéré le premier ministre canadien et les présidents américain et mexicain lors de leur rencontre du 29 juin 2016, prévoit un objectif de 50 % d'énergie propre d'ici 2025 (notamment grâce aux énergies renouvelables, à l'énergie nucléaire, à l'efficacité énergétique et à la capture du carbone) dans toute l'Amérique du Nord, ainsi qu'une réduction de 40 % à 45 % des émissions de méthane, le soutien de l'élaboration continue de projets visant le transport transfrontalier d'électricité ainsi que la promotion d'une meilleure efficacité en matière d'énergie et de transport, de l'innovation et de la fiabilité de l'alimentation en électricité partout en Amérique du Nord;
- Plus de 50 pays collaborent depuis un certain temps sous l'égide de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) afin de créer un processus de certification mondial harmonisé « ISO 50001 » destiné à améliorer le rendement énergétique dans les immeubles industriels et commerciaux à l'échelle internationale;
- La CCE, en partenariat avec Ressources naturelles Canada (RNCan), le Département de l'Énergie (DOE) des États-Unis et la *Comisión Nacional para el Uso Eficiente de la Energía* (Conuee, Commission nationale pour l'efficacité énergétique), a lancé le Programme pilote nord-américain de gestion de l'énergie en vue de promouvoir l'adoption de la norme du *Superior Energy Performance Program* (SEP, programme américain de rendement énergétique supérieur) et de la norme ISO 50001 dans l'ensemble du continent nord-américain;

SOMET les recommandations suivantes à l'attention du Conseil :

Recommandation no 1 : Continuer à favoriser l'autonomie énergétique de l'Amérique du Nord

Le Conseil devrait poursuivre ses efforts pour aider les trois pays nord-américains ainsi que leurs États, provinces et régions à atteindre leurs objectifs sur plan environnemental et énergétique en considérant l'Amérique du Nord comme un seul et même marché de l'énergie commun à ces pays. Ainsi, ces derniers pourront faire baisser le coût de l'énergie, améliorer la qualité de l'air, réduire les émissions de GES, améliorer la fiabilité de leurs réseaux et accroître la diversité des énergies utilisées tout en favorisant l'autonomie nord-américaine en matière énergétique.

Recommandation no 2 : Établir une méthode interrégionale commune pour suivre les progrès vers l'atteinte des objectifs en matière d'énergie

Le CCPM recommande que le Conseil aide à l'élaboration d'une méthode commune aux trois pays qui permette d'assurer le suivi des progrès accomplis eu égard aux objectifs et aux échéanciers liés aux stratégies énergétiques provinciales, étatiques, nationales et internationales en Amérique du Nord, par exemple le partenariat nord-américain en matière de climat, d'énergie propre et d'environnement. Depuis ses débuts, le Secrétariat de la CCE a joué un rôle important

pour ce qui est de collaborer avec les organismes provinciaux, fédéraux et étatiques ainsi qu'avec les acteurs du secteur privé, afin d'en arriver à une entente quant aux façons d'assurer la qualité de l'information et de permettre l'agrégation des données d'une manière sûre au point de vue technique. Le Conseil devrait continuer à reconnaître et à appuyer le rôle des États et des provinces dans l'intensification de l'usage d'une énergie propre et rentable, la réduction des rejets atmosphériques et des émissions de gaz à effet de serre, l'augmentation de la résilience, l'amélioration de la fiabilité et de l'efficacité des réseaux, et l'élaboration d'initiatives régionales en matière énergétique qui soient sans danger pour l'environnement.

Recommandation no 3 : Prendre en compte l'importance de l'hydroélectricité et de l'énergie nucléaire dans l'alimentation d'une énergie de base relativement propre et l'atteinte des objectifs liés à l'énergie et aux changements climatiques

Il faut mieux comprendre et reconnaître la valeur et les avantages de toute production d'énergie de base sobre en carbone et relativement propre, y compris l'énergie nucléaire et l'hydroélectricité. Autrement, on risque que la satisfaction des besoins, l'atteinte des objectifs et la réalisation des stratégies en matière énergétique à l'échelle des États, des provinces, des pays et du continent nord-américains soient plus difficiles et plus coûteuses encore. Le CCPM recommande au Conseil la prise en considération, lorsqu'il y a lieu, de l'hydroélectricité et de l'énergie nucléaire dans le cadre des stratégies énergétiques.

Recommandation no 4 : Promouvoir l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables dans les collectivités vulnérables, rurales et éloignées

Le CCPM reconnaît que, en matière énergétique, l'efficacité et la conservation forment un élément-clé de toute stratégie solide et de tout effort visant à réduire le prix de l'énergie pour les particuliers et les entreprises ainsi qu'à favoriser l'atteinte simultanée des objectifs liés à l'énergie et à l'environnement. Le CCPM recommande au Conseil de porter une attention particulière aux collectivités vulnérables, rurales et éloignées où il y a des besoins en matière de sensibilisation, de formation et d'assistance technique afin d'y améliorer l'efficacité énergétique, d'y réduire la consommation d'énergie et les coûts liés à cette dernière ainsi que d'y accroître l'autonomie au chapitre de l'énergie.

Le Conseil doit également poursuivre ses efforts pour promouvoir l'énergie durable dans les collectivités rurales et éloignées qui ne sont pas reliées au réseau. Ces efforts peuvent notamment viser les systèmes de production d'énergie solaire ou éolienne et de bioénergie ou de stockage d'hydroélectricité, qui peuvent fournir de l'énergie et de la chaleur pour la consommation locale, en particulier quand le transport à longue distance de l'énergie n'est pas une option rentable.

Recommandation no 5 : Étendre la portée du Programme nord-américain de gestion de l'énergie de la CCE

La CCE doit poursuivre son programme pilote de gestion de l'énergie, en collaboration avec les organisations concernées et les dirigeants d'entreprise intéressés au Canada, au Mexique et aux États-Unis, afin d'accélérer l'adoption de la norme ISO 50001 et de favoriser les avantages afférents par la prise des mesures suivantes :

- Élaborer, dans le cadre d'un effort conjoint, des outils pour évaluer les incidences de la norme ISO 50001 et soutenir la mise en application de celle-ci par les utilisateurs finaux;
- Instaurer des programmes harmonisés de formation et de certification ISO 50001 pour les professionnels des domaines visés ainsi qu'un système d'accréditation pour qu'on ait des auditeurs ISO 50001 et des programmes de rendement énergétique supérieur reconnus dans toute l'Amérique du Nord (s'agissant d'un secteur où l'on affecterait les diplômés en tant que stagiaires en vue de préparer la nouvelle génération formée d'experts en rendement énergétique supérieur);
- Tabler sur les collaborations actuelles de la CCE en vue d'identifier les principaux partenaires du secteur privé qui pourraient s'ajouter dans le cadre du programme pilote visant la norme ISO 50001 ou le programme SEP, à diverses étapes des chaînes d'approvisionnement, de façon à permettre un élargissement de ce programme qui mettrait en lumière les approches techniques et les avantages afférents.

Ayant confiance que les recommandations formulées dans le présent avis cadrent étroitement avec les priorités stratégiques que le Conseil a établies, les membres du CCPM cautionnent unanimement ledit avis.

**Approuvé par les membres du CCPM
27 avril 2017**

ANNEXE

Session ordinaire n° 16-02 du CCPM

Faire progresser la coopération en matière d'énergie propre et durable en Amérique du Nord

Principales constatations

Une première table ronde a permis de faire le point sur les sources viables d'énergie propre et leur utilisation en Amérique du Nord. Les conférenciers ont présenté des bilans et des expériences d'envergure régionale en ce qui concerne l'efficacité énergétique ainsi que la bioénergie et l'énergie nucléaire, solaire, éolienne et hydroélectrique. Ensuite, lors de la deuxième table ronde, des représentants gouvernementaux et du monde des affaires ont expliqué pourquoi il est plus important que jamais de conserver l'énergie. Enfin, lors de la troisième table ronde, on a discuté de politiques et réglementation en se centrant sur les défis associés aux appareils d'éclairage à haut rendement énergétique et aux systèmes de contrôle intelligents.

Au cours de la deuxième table ronde de la journée, les principales questions ou recommandations abordées avaient trait à la nécessité d'accroître les capacités des parties intéressées par l'utilisation d'énergie propre et renouvelable et de mettre en commun les normes, l'information et le savoir afférents, ainsi que de renforcer les pratiques et les projets de recherche. On a également souligné l'importance des instruments d'utilisation volontaire tels que les normes ISO et les pratiques exemplaires en matière de gestion de l'énergie, de même que les avantages d'une approche respectueuse de l'environnement, par exemple des économies et une meilleure réputation pour les entreprises ainsi qu'une compétitivité accrue sur le marché. Pour que tout cela se réalise, il est essentiel d'utiliser les meilleures technologies qui existent afin de réduire les émissions et la consommation d'énergie. Les gouvernements doivent absolument instaurer les incitatifs nécessaires pour intéresser le secteur privé à ces questions et atteindre une meilleure efficacité sur le plan écologique.

Au cours de la deuxième table ronde, l'importance d'éviter de perdre des occasions d'agir quand la question de la compatibilité a été abordée eu égard à l'introduction de nouvelles technologies telles que les dispositifs d'éclairage LED et les systèmes de climatisation intelligents. On a mentionné la prise en compte des préoccupations en matière de santé publique lors de l'introduction de nouvelles technologies et la prise en compte des différences entre les parties sur le plan des normes et de la législation. On a également souligné que la conservation de l'énergie est importante et très rentable, mais exige plus de coordination, de sensibilisation et de formation, ainsi qu'une harmonisation des produits et systèmes énergétiques. C'est seulement quand ces objectifs seront atteints qu'on pourra profiter de tous les avantages de la conservation et de l'efficacité énergétiques.

Enfin, on a tenu un « débat éclair » sur les nouvelles recherches et les politiques qui pourraient être instaurées en matière de technologies et de conservation de l'énergie propre, qui a donné lieu à la formulation de plusieurs recommandations par les membres du CCPM et du grand public.